



PROCES-VERBAL DU BUREAU COMMUNAUTAIRE

Réunion du 6 mai 2021

L'an deux mil vingt et un, le six mai à 16 heures, le Bureau Communautaire s'est réuni à la Salle Intercommunale du Pôle des Services Publics de STENAY, légalement convoqué, par Monsieur Daniel GUICHARD.

Date de convocation : 30 avril 2021
Nombre de membres en exercice : 13
Nombre de membres présents : 10
Nombre de votants : 10

• **Délégués Présents :**

Daniel GUICHARD (Pouilly-sur-Meuse)
Jean-Pierre CORVISIER (Baâlon)
Stéphane PERRIN (Stenay)
Pierre PLONER (Dun-sur-Meuse)
Hervé CULOT-PONCE (Stenay)
Romuald COLLET (Stenay)
Cédric PIERSON (Laneuville-sur-Meuse)
Alain REUTER (Liny-devant-Dun)
Guy RAVENEL (Ainreville)
Daniel WINDELS (Lion-devant-Dun)

• **Délégués Absents / Excusés :**

Michel VUILLAUME (Dannevoux)
Vanessa PIERSON (Villers-devant-Dun)
Ornella VALIBOUZE (Stenay)

A été nommé secrétaire de séance, après l'accord de l'assemblée délibérante, Stéphane PERRIN.

Le quorum étant respecté, 10 conseillers présents sur 13 membres.

Ordre du jour

Approbation du procès-verbal du 31 mars 2021

Culture - communication & Finances

OBJET 1/ Subvention aux associations

Développement économique

OBJET 2/ Réflexion sur l'adhésion de la Communauté de communes à Meuse attractivité

Questions diverses

Le procès-verbal du 31 mars 2021 est adopté à l'unanimité.

Culture - communication & Finances

OBJET 1 / Subventions aux associations

Sur avis favorable de la commission réunie le 22 avril 2021

- **Subvention au titre de l'animation culturelle et sportive du territoire**

Chaque année les associations déclarées ont la possibilité de déposer une demande de subvention exceptionnelle, afin d'être soutenue financièrement sur un projet d'animation ou d'acquisition dans le cadre du développement de ses activités.

En effet, la Communauté de communes du Pays de Stenay et du Val Dunois a pour volonté de soutenir les initiatives des associations qui concourent au dynamisme et à la notoriété du territoire, ainsi qu'à la diversité de l'offre culturelle et sportive, conformément au règlement d'attribution approuvé en février 2018 par le Conseil communautaire.

L'attribution de la subvention est subordonnée à plusieurs critères, notamment :

- le siège social est situé sur le territoire de la Communauté de Communes,
- l'activité principale est exercée sur le territoire communautaire,
- les animations proposées ayant un rayonnement sur tout ou partie du territoire intercommunal et/ou répondent à un intérêt intercommunal.

Pour rappel, la ligne de crédit affectée aux subventions exceptionnelles est de 20 000 €.

Le montant de la subvention sollicitée auprès de la Communauté de communes a été étudié en fonction de la pertinence du projet, de l'intérêt de l'action, du fonctionnement de l'association, de l'impact de l'action sur le territoire mais aussi en fonction des autres aides demandées ou des ressources propres de l'association (cf. tableau ci-annexé).

Certains dossiers ont été refusés par la commission pour les motifs suivants :

- Une subvention récurrente est déjà accordée à l'association (USEP Labalanmousse - Jeunes Sapeurs-Pompiers de Stenay) la subvention complémentaire serait disproportionnée comparativement au projet proposé ;
- La demande ne répond pas au règlement d'attribution (Les restos du Cœur de la Meuse - AAPPMA L'Ablette La Rossette du Val Dunois pour une 2ème action).

Subventions attribuées

Association	Nom du Projet	Dates	Subvention attribuée
UCIA du Pays de Stenay et du Val Dunois	Programme d'animation 2021 dans les commerces : 4 animations	du 22/03/2021 au 19/12/2021	1 000 €
Groupement Archéologique	Apéro Terrasses 2021	du 15/06/2021 au 31/08/2021	500 €
Dun le Chastel	Chantier CHAM Chantier de restauration de la forteresse médiévale de Dun-sur-Meuse	3 semaines en aout 2021	1 000 €

AAPPMA L'Ablette La Rossette du Val Dunois	Réaménagement complet de la ballastière réservée aux écoles de pêche (aménagement de la sécurité)	année 2021	1 000 €
EODEF EDIFICES OUVERTES DU GRAND EST DE FRANCE	Patrimoine religieux ouvert et accueillant (rendre le patrimoine religieux accessible au plus grand nombre, permettre de découvrir le patrimoine méconnu, ...)	du 01/01/2021 au 31/12/2021	1 000 €
	Jeunes Ambassadeurs du Patrimoine (renouvellement de l'action à Dun-sur-Meuse et mise en place à Cléry-le-Petit)	du 15/05/2021 au 01/10/2021	400 €

Le Bureau Communautaire
Par 10 voix pour, 0 voix contre, 0 abstention,

APPROUVE le versement des subventions exceptionnelles aux associations du territoire pour les dossiers présentés dans le tableau annexé,

PRECISE que les crédits sont inscrits au budget de l'exercice en cours,

AUTORISE le Président à entreprendre toutes les démarches administratives, techniques et financières et à signer tous les documents nécessaires à l'application des décisions précitées.

- **Subvention exceptionnelle à la société de tir de Stenay**

La société de tir de Stenay projette de rénover sa toiture pour cela elle sollicite le soutien financier de la Communauté de communes à hauteur de 5000 €.

Le montant des travaux s'élève à 10 199 €, elle espère également le soutien de la ville de Stenay pour également 5000 €.

La commission propose d'attribuer une subvention de 2 500 €.

Cette association compte 90 licenciés dont 27 sont du territoire de la Communauté de communes. La majorité des licenciés étant hors territoire (Ardennes, Belgique, Marne, Meurthe et Moselle).

Le Bureau est invité à **délibérer** afin d'approuver le versement d'une subvention exceptionnelle à la société de tir de Stenay.

L'attribution de cette subvention fait débat entre le respect des normes pour la bâtisse controversé par le fait que cette association a un réel rayonnement sur le territoire et ses alentours. Il est proposé de rencontrer au préalable le Président de l'association afin d'obtenir de plus amples informations concernant ce projet et notamment l'avenir de ce bâtiment. Jean-Pierre CORVISIER prendra l'attache du Président de l'association et ce point sera présenté de nouveau lors d'un prochain bureau communautaire.

Romuald COLLET propose de réaliser une signalétique sur l'ensemble de nos bâtiments. Cette proposition fait l'unanimité. Il faudra, toutefois, attendre que la Codecom adopte sa nouvelle charte graphique.

DEVELOPPEMENT ECONOMIQUE ET TOURISTIQUE

OBJET 2 / Réflexion sur l'adhésion de la Communauté de communes à Meuse attractivité

Il est proposé de reporter ce point.

Le directeur de l'agence devait être présent à la réunion afin de présenter l'agence. Or, il est à l'isolement forcé dû à la crise sanitaire. Cette présentation est reportée à la semaine suivante.

Questions diverses

- 1- Application des pénalités pour non présence aux réunions de chantier sur le marché de construction du multi-accueil de Cléry-le-Petit. L'assemblée soutien les décisions prises par les Vice-Présidents en charge du suivi des travaux. Les pénalités sont donc applicables.
- 2- Capteur de CO2 dans les salles de classes. Demande émanant d'une école mais si ce dispositif doit être mis en place, il sera déployé dans l'ensemble des écoles du territoire. Coût entre 90 € et 300 € pour un appareil. Avant de prendre une décision, l'avis de l'IEN sera demandé sur cette question.
- 3- Stéphane PERRIN fait part des difficultés financières auxquelles sera confrontée l'école de Musique en raison de la crise sanitaire.
- 4- Pierre PLONER précise que le Billard Club n'organisera plus de rencontres, ni de compétitions. Il souhaite conserver l'usage du bâtiment, qui correspond parfaitement à leurs attentes. Toutefois, dans une optique de bonne gestion des deniers publics, il sera demandé aux services techniques de la Codecom d'installer un sous compteur électrique afin de faire prendre conscience à l'association de l'impact de leur consommation électrique pour le chauffage.
- 5- Pierre PLONER ajoute qu'une réunion a été organisée avec les différentes associations du secteur du Val Dunois. Il est ressorti le besoin de créer un nouveau gymnase et d'augmenter la performance énergétique de celui existant. Les associations n'ont pas besoin de stockage. Pierre PLONER doit se renseigner sur la possibilité de faire une étude de faisabilité sur le site de l'ancien collège de Dun-sur-Meuse.